

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 01291 Numéro SIREN : 379 604 135 Nom ou dénomination : 3 AXES
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2022 sous le numéro de dépôt 14734

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 3 AXES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 2 152 879 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 106 190 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : Linéaire 2 à 4 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 3 AXES</u>															Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>																													
Adresse de l'entreprise : <u>199 rue de la bougriere 44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE</u>															Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>																													
Numéro SIRET* <table border="1"><tr><td>3</td><td>7</td><td>9</td><td>6</td><td>0</td><td>4</td><td>1</td><td>3</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>3</td><td>6</td></tr></table>															3	7	9	6	0	4	1	3	5	0	0	0	3	6	Néant ☐ *															
3	7	9	6	0	4	1	3	5	0	0	0	3	6																															
															Exercice N clos le, <u>31/03/2022</u>																													
															Brut 1					Amortissements, provisions 2					Net 3																			
Capital souscrit non appelé (I)															AA																													
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *													AB										AC																			
		Frais de développement *													CX										CQ																			
		Concessions, brevets et droits similaires													AF					49 965					AG					42 708					7 257									
		Fonds commercial (1)													AH					18 293					AI										18 293									
		Autres immobilisations incorporelles													AJ										AK																			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles													AL										AM																			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains													AN										AO																			
		Constructions													AP					247 404					AQ					244 493					2 911									
		Installations techniques, matériel et outillage industriels													AR					458 665					AS					402 909					55 755									
		Autres immobilisations corporelles													AT					187 809					AU					133 432					54 377									
		Immobilisations en cours													AV										AW																			
		Avances et acomptes													AX										AY																			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence													CS										CT																			
		Autres participations													CU					100					CV										100									
		Créances rattachées à des participations													BB					126 081					BC										126 081									
		Autres titres immobilisés													BD										BE																			
		Prêts													BF										BG																			
		Autres immobilisations financières*													BH					8 071					BI										8 071									
TOTAL (II)															BJ					1 096 391					BK					823 543					272 848									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements													BL					292 590					BM										292 590									
		En cours de production de biens													BN										BO																			
		En cours de production de services													BP										BQ																			
		Produits intermédiaires et finis													BR					102 250					BS										102 250									
		Marchandises													BT					23 008					BU										23 008									
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes													BV					1 069					BW										1 069									
		Clients et comptes rattachés (3)*													BX					621 008					BY										621 008									
		Autres créances (3)													BZ					18 371					CA										18 371									
		Capital souscrit et appelé, non versé													CB										CC																			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)													CD					150 000					CE										150 000									
		Disponibilités													CF					652 800					CG										652 800									
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*													CH					18 929					CI										18 929									
TOTAL (III)													CJ					1 880 030					CK										1 880 030											
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)													CW																															
Primes de remboursement des obligations (V)													CM																															
Ecart de conversion actif* (VI)													CN																															
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)															CO					2 976 421					IA					823 543					2 152 878									
Renvois : (1) Dont droit au bail :															(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes					CP										(3) Part à plus d'un an					CR									
Clause de réserve de propriété : *					Immobilisations :										Stocks :										Créances :																			

Désignation de l'entreprise			SAS 3 AXES		Néant ☐ *	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 225 000)				DA	225 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)				DC	
	Réserve légale (3)				DD	22 500
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)				DG	
	Report à nouveau				DH	1 215 261
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	106 190
	Subventions d'investissement				DJ	
	Provisions réglementées *				DK	46 227
	TOTAL (I)				DL	1 615 179
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM
Avances conditionnées				DN		
TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	
	Provisions pour charges				DQ	
	TOTAL (III)				DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS	
	Autres emprunts obligataires				DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	374 912
	Dettes fiscales et sociales				DY	161 969
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	
	Autres dettes				EA	816
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	
TOTAL (IV)				EC	537 699	
Ecart de conversion passif* (V)				ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	2 152 878	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	537 699
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 AXES

Société par actions simplifiée

Au capital de 225.000 €

Siège social : 199, rue de la Bougrière - 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE

379604135 RCS NANTES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE **DU 8 juillet 2022**

L'an deux mil vingt deux,

Le huit juillet,

A onze heures,

Le soussigné :

Monsieur Olivier GRANDIN, agissant en qualité de représentant légal en qualité de Président de la société « COMPALLIANS », SAS au capital de 10 000 € dont le siège est situé 199 rue de la Bougrière, Zac de la Madeleine, 44980 SAINT LUCE SUR LOIRE, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 899 624 639, associée unique et président de la société 3 AXES,

Expose et décide ce qui suit :

1/. Il indique qu'en sa qualité de Président, il a établi l'inventaire et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2022 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ont été adressés à l'associée unique :

- Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2022
- le rapport de gestion du Président
- le rapport sur les conventions réglementées
- un exemplaire des statuts de la société
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,
- rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du nouveau C.C., et décision à cet égard,

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associé unique au siège social dans les délais légaux.

2/. Il précise l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion établi par l'associée unique,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022,

- Affectation du résultat,
- Distributions de dividendes,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à cet égard,

3/. Il prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels se soldent par un bénéfice de 106 190,17 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 106 190,17 € de la façon suivante :

- | | |
|---------------------------------|--------------|
| - en distribution de dividendes | 106 190,17 € |
|---------------------------------|--------------|

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que sur les trois précédents exercices, il a été distribué :

Exercice clos le 31 mars 2021	0,00 €
Exercice clos le 31 mars 2020	13 092,80 €
Exercice clos le 31 mars 2019	29 458,80 €

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de distribuer un dividende de 0,16 € par action, soit au total une somme de 106 190,17€ à la société COMPALLIANS SAS qui détient 100% des actions.

Ces dividendes seront mis en paiement au plus tard le 20 juillet 2022.

QUATRIEME DECISION

Statuant sur le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, qui lui a été présenté, l'associé unique approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, l'associée unique déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associée unique.

L'associée unique

la société COMPALLIANS représentée par Mr GRANDIN



06

3 AXES

Société par actions simplifiée
au capital de 225.000 €

Siège social : 199, rue de la Bougrière – 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
379604135 RCS NANTES

RESOLUTION D'AFFECTATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 08 JUILLET 2022

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 106 190,17 € de la façon suivante :

- en distribution de dividendes	106 190,17 €
---------------------------------	--------------

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que sur les trois précédents exercices, il a été distribué :

Exercice clos le 31 mars 2021	0,00 €
Exercice clos le 31 mars 2020	13 092,80 €
Exercice clos le 31 mars 2019	29 458,80 €

Cette résolution est adoptée.



3 AXES

Société par actions simplifiée

Au capital de 225.000 €

Siège social : 199, rue de la Bougrière - 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE

379604135 RCS NANTES

RAPPORT DE GESTION

Présenté à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 8 juillet 2022

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le résultat ressort à 106 190 € contre 58 028 € pour l'exercice précédent soit une progression de 83%.

Ce résultat s'articule comme suit :

L'activité négoce est en progression de 39.24%.

Le chiffre d'affaires atteint ainsi 230 634 € contre 165 637 € pour l'exercice précédent.

Le taux de marge est en légère baisse 36.19% contre 36.64% pour l'exercice clos le 31/03/2021.

Le négoce contribue ainsi au résultat à hauteur de 83 462 € (montant de la marge brute contre 60 692 €) pour l'exercice précédent.

La production progresse de 17.59% pour atteindre 2 271 705 € contre 1 931 956 € pour l'exercice 2021 malgré un déstockage du stock de produits finis de 24 512 €

Concernant les coûts de production :

Le coût matière progresse significativement + 5.20 points pour atteindre 32.72%.

La sous-traitance est quant à elle maîtrisée puisqu'elle diminue de 1 point pour atteindre 4.90% (122 563 €) contre 5.92%.

Le phénomène d'accroissement des coûts matières a contraint à un accroissement des stocks (+68 711 €).

La marge brute de production est donc, en volume, en progression de 153 105 € pour atteindre 1 399 196 € contre 1 246 091 € pour l'exercice clos le 31/03/2021

Le taux de marge brute de production, en % du chiffre d'affaires, est en baisse de 3.49 points pour atteindre 55.92% contre 59.41%

La marge brute globale suit la même tendance, en hausse en volume + 175 875 € pour atteindre 1 482 657 € avec une baisse en taux (3.05 points) pour atteindre 59.25%

Concernant les couts fixes

Les charges externes ont progressé moins rapidement que la production (15.75% soit en volume 62 347 €).

Elles atteignent 458 312 € (18.32% de la production) contre 395 965 € (18.88%) pour l'exercice précédent.

Les principales variations sont exposées ci-dessous :
Elles sont la conséquence des événements significatifs de l'exercice :

A la hausse :
Personnel intérimaires : augmentation de l'activité

A la baisse :
Location matériel transport :
Le poste crédit-bail reste un poste significatif puisqu'à 117 102 €, il représente 25.55% des charges externes

Conséquence de la baisse de la marge brute en %, le taux de valeur ajoutée ressort à 40.94% contre 43.42% pour 2020

En volume, la valeur ajoutée s'élève à 1 024 345 € contre 910 817 € pour 2021.
Les impôts et taxes à 26 464 € sont en baisse de 4 320 €

Les frais de personnel ressortent à 771 711 € contre 796 562 € pour l'exercice précédent soit une baisse de 3.12% (24 850 €)

L'excédent brut enregistre ainsi une progression significative en volume +143 621 € pour atteindre 228 269 €, la progression est toute aussi significative en % de la de la production (+5.08 points) pour atteindre 9.12% contre 4.04% pour l'exercice précédent

Le résultat d'exploitation progresse de presque 100 000 € pour atteindre 178 987 € après amortissements de 49 995 € en baisse de 6 240 €.

Le résultat exceptionnel est négatif de 51 958 € correspondant principalement à la provision pour hausse des prix pour 46 227 €.

Concernant le bilan

La trésorerie est en baisse de 45 469 € pour atteindre 802 801 €.

Augmentation du besoin en fonds de roulement de 57 852 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'associée unique propose d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 106 190,17 € de la façon suivante :

- en distribution de dividendes	106 190,17 €
---------------------------------	--------------

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que sur les trois précédents exercices, il a été distribué :

Exercice clos le 31 mars 2021	0,00 €
Exercice clos le 31 mars 2020	13 092,80 €
Exercice clos le 31 mars 2019	29 458,80 €

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons que de nouvelles conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du nouveau C.C. ont été conclues au cours de l'exercice écoulé. Nous vous les présentons dans le rapport spécial prévu à cet effet.

Fait à STE LUCE SUR LOIRE

Le 08/07/2022

Le Président

La Société COMPALLIANS

Son président

Monsieur Olivier GRANDIN

